

RÉGIMES DE RETRAITE

La santé financière
du Québec en périlMARIE-EVE
FOURNIER

TC.TC

On pourrait qualifier les régimes de retraite à prestations déterminées d'espèce en voie de disparition tellement leur nombre fond à vue d'œil. Conséquence: la santé financière du Québec et celle des prochaines générations de retraités seraient en péril. Tandis que le patronat se justifie, la situation provoque beaucoup d'inquiétude.

Le nombre croissant d'entreprises privées qui sabrent leurs régimes de retraite préoccupe la Régie des rentes du Québec (RRQ). «On s'inquiète, le gouvernement, les syndicats, les employeurs et les retraités aussi. C'est inquiétant, parce que le régime à prestations déterminées est l'outil idéal pour assurer la sécurité financière à la retraite», affirme le président de la RRQ, Denys Jean, en entrevue avec *Les Affaires*.

Aujourd'hui, environ 10 % des travailleurs du secteur privé du Québec cotisent à un régime à prestations déterminées (RPD). C'est trois fois moins qu'il y a 30 ans. Et la tendance est encore plus prononcée dans l'ensemble du Canada; dans la dernière décennie, le nombre d'adhérents à un RPD dans le secteur privé a baissé de 30 %, selon Statistique Canada. «Dans le privé, la chute est donc dracoenne, et rien n'indique qu'elle est sur le point de ralentir», commentait l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) dans une recherche récente.

«On risque de se retrouver avec un bon nombre de travailleurs qui n'auront pas de revenus suffisants, craint Denys Jean. Et si vous manquez de revenus, c'est la pauvreté... Ça va mettre de la pression sur les programmes sociaux. C'est sûr que le gouvernement sera là, mais ce n'est pas le système que l'on veut.»

Marie-Josée Naud, conseillère au Service de l'éducation à la FTQ et membre du CA de la RRQ, abonde dans le même sens. «La moitié de

nos aînés bénéficient actuellement du supplément de revenu garanti. C'est épouvantable. Et la tendance va s'accroître avec le désengagement des entreprises. Ce sont des gens qui ne consomment pas, qui sont aux crochets de la société, incapable de se payer une place dans un CHSLD.»

Les statistiques sont alarmantes: un travailleur québécois sur quatre peut espérer avoir des revenus adéquats (60 % de son salaire) à la retraite, calcule la RRQ. Il y a deux ans, c'était une personne sur trois. La disparition rapide d'un grand nombre de RPD est directement montrée du doigt. «L'impact est assez considérable pour les travailleurs à revenus moyen et élevé. C'est un écart de 30 % que doivent combler ceux qui n'ont pas eu de régime à prestations déterminées», résume Angela Iermieri, planificatrice financière au Mouvement Desjardins.

41 %

En 1991, 41 % des employés canadiens étaient couverts par un RPD. Quinze ans plus tard, cette proportion était rendue à 30 %.

Source: Statistique Canada

Ici plus qu'ailleurs, les régimes financés par les employeurs sont importants, puisque «de tous les pays de l'OCDE, le Canada est celui où les régimes publics sont les moins généreux», en versant au maximum 25 % des gains admissibles (MGA), souligne Marie-Josée Naud.

Dans une étude publiée en 2011, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) exprimait aussi son inquiétude face au remplacement des RPD par des régimes à cotisations déterminées (RCD) dans lesquels le risque est entiè-

rement assumé par le salarié. «Les RCD sont à l'image des marchés financiers, c'est-à-dire instables et imprévisibles, deux caractéristiques se mariant mal avec la notion de sécurité financière. D'ailleurs, peut-on vraiment parler encore de protection sociale lorsqu'il s'agit des RCD?»

Nivellement par le bas

Même si «la catastrophe n'est pas à nos portes», Denys Jean croit qu'il faut être «vigilant». C'est d'ailleurs pourquoi Québec a demandé à l'ancien président du Mouvement Desjardins, Alban D'Amours, de présider un comité d'experts chargé de réfléchir à l'avenir du système de retraite et de trouver des solutions «pour qu'il soit viable et performant, tout en considérant les nouvelles réalités économiques et démographiques». Au travail depuis novembre 2011, les sept bénévoles doivent déposer leur rapport le 17 avril.

Il n'y a pas que le niveau de vie des futurs retraités qui soit en péril, s'inquiète Pierre Bergeron, actuaire et associé chez PBI Conseillers en actuariat. «Il faut vraiment sauver les RPD, car le nivellement par le bas n'aide en rien l'économie du Québec. Les RCD et les REER collectifs sont inefficaces pour l'économie, car ils ne permettent pas d'investir dans plusieurs instruments de placement qui exigent des montants minimaux élevés». Il cite en exemple les fonds d'infrastructures, les fonds immobiliers et les dettes privées, qui permettent à de grands projets créateurs d'emplois de se concrétiser.

Toutes ces préoccupations ne font pas partie de la réflexion des entreprises privées qui décident de ne plus garantir de rente à leurs futurs retraités. «Quand on prend ce type de décision, on ne le fait pas pour le bien-être de l'économie du Québec, mais pour son propre bien-être», résume candidement l'actuaire Michel St-Germain, de Mercer, qui aide ses clients à terminer leur RPD.

Au Conseil du patronat, Yves-Thomas Dorval est d'accord pour dire qu'à long terme, si on n'assure pas à la population des revenus décents à la retraite, la

responsabilité retombera sur les contribuables. Mais «est-ce le rôle des entreprises d'assurer la sécurité financière de leurs futurs retraités? demande-t-il. C'est une question philosophique, de valeurs, de responsabilité sociale.»

Question de risques

Hormis ces considérations philosophiques, les entreprises seraient surtout irritées par le fait qu'elles doivent (généralement) supporter seules le risque du régime, «même si les surplus des caisses de ne leur appartiennent pas», soutient

Yves-Thomas Dorval. Il ne faudrait pas, insiste-t-il, amplifier l'importance des déficits – généralisés depuis l'effondrement des marchés en 2007-2008 – dans la décision de mettre fin à un RPD.

Arguant qu'un régime de retraite «peut mettre en danger la survie d'une entreprise», il fait valoir que c'est aussi une question d'efficacité opérationnelle. «Si vous êtes un fabricant, votre mission est de fabriquer des choses, pas de gérer un régime de retraite. C'est manifestement hors de leurs compétences, ce n'est pas leur core business.»





Pourquoi les régimes à prestations déterminées sont-ils dans l'état actuel ?

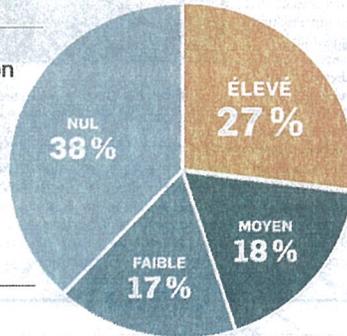
« Les gens ont fait preuve d'un optimisme exagéré, alimenté par un encadrement législatif qui n'aidait rien. Au Québec, contrairement à ce qui se passait dans d'autres législations, les règles fiscales n'encourageaient pas la création de réserves. Il y a 15 ans, proposer de garder une réserve de 25% aurait été mal vu et critiqué. On se serait même demandé si c'était légal! Et puis les années 1990 ont été fastes, avec un rendement annuel moyen pendant cette décennie de 11% et une inflation contrôlée. »

— Pierre Bergeron, actuaire chez PBI Conseillers en actuariat

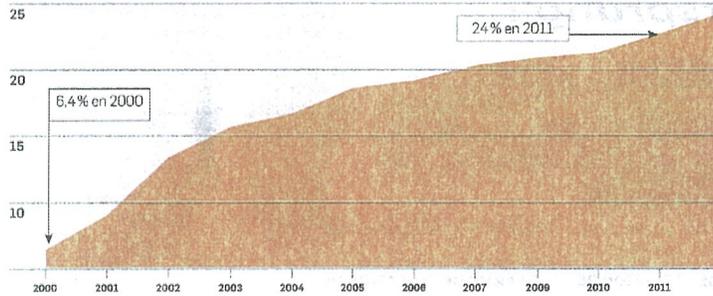
À peine plus du quart de la population active québécoise peut espérer raisonnablement avoir un niveau de vie adéquat à la retraite

Potentiel d'atteinte d'un niveau adéquat de remplacement du revenu à la retraite (60%) avec la couverture de son régime privé de retraite

Source: RRQ, Portrait du marché de la retraite au Québec, 2010



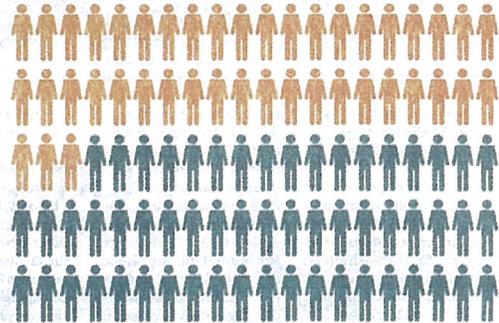
Le pourcentage de régimes ayant un volet à cotisations déterminées a presque quadruplé depuis 2000



Source: RRQ

Plus de la moitié des Québécois n'ont pas de régime privé de retraite

43% ont un régime | 57% n'en ont pas

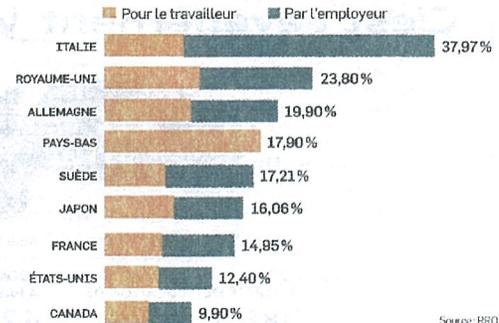


... si on inclut les quelque 500 000 travailleurs qui cotisent à un REER collectif (dans lequel leur employeur cotise ou pas), la proportion de Québécois n'ayant pas de régime privé passe à 51%.

Source: RRQ

De tous les pays de l'OCDE, c'est au Canada que l'on cotise le moins aux régimes publics

Proportion du salaire versé dans les régimes publics



Source: RRQ

« Gérer un RPD est complexe, conviecut Denys Jean. Je me suis fait dire: "moi, mon job, c'est de gérer une usine, pas un régime de retraite". »

Marie-Josée Naud déplore la vision à court terme des entreprises privées. « C'est trop facile de jeter l'éponge. Il y a pourtant des solutions. Prenez les cols bleus [à l'automne 2012]. Ils ont revu leur régime, ils contribuent davantage et ils partagent mieux le risque avec leur employeur ». À son avis, c'est la preuve qu'il y a « beaucoup de choses à faire qui ne sont pas envisagées ».

C'est vrai que la question des rendements, surtout pour les entreprises cotées en Bourse, et les exigences des investisseurs ont amené les entreprises à voir à court terme, admet Yves-Thomas Dorval. Mais à son avis, les choses sont en train de changer.

Tests et normes désavantageux

Rarement d'accord, les deux adversaires s'entendent néanmoins pour dire que le test de solvabilité imposé aux régimes « est trop strict ». « On nous oblige à prendre

une photo [en présumant que le régime se termine], et cela entraîne des conséquences qui n'arriveront peut-être jamais », déplore Yves-Thomas Dorval. Ces déficits de solvabilité doivent impérativement être comblés, ce qui réduit la marge de manœuvre des entreprises pour augmenter les salaires et investir en équipements. « Ce n'est pas productif pour la société. »

Comme plusieurs, la RRQ dénonce aussi les nouvelles normes comptables qui forcent les entreprises à inclure le déficit actuariel de leur caisse de retraite dans leurs

états financiers. Cela grève leur capacité d'emprunt et la valeur de l'entreprise.

Dans le secteur public aussi on trouve que le fardeau est lourd. À Québec, 8% du budget 2013 de la Ville servira à combler le déficit des régimes de retraite de ses employés, et l'administration prévoit que la proportion passera à 10% en 2017 « si rien n'est fait ». Le maire Régis Labeaume déplorait, en février, dans un communiqué intitulé « Agir maintenant pour éviter le mur », que les contribuables soient seuls à payer la note. La Ville de-

mande à ses employés d'assurer 45% du déficit, ce qui correspond à 2% des salaires.

Malgré le casse-tête que vivent plusieurs maires, Yves-Thomas Dorval n'est pas d'accord pour abolir les RPD dans le secteur public. « Les travailleurs font des choix de carrière en fonction des bénéfices qu'ils auront. Si tu les changes, ce n'est pas correct. Tu ne peux pas faire ça. Je le répète souvent, si vous pensez que les carrés rouges c'était épouvantable et qu'on commence à jouer dans les régimes de retraite, les carrés gris, ça va être encore pire. » ■

Des pistes de solution pour les régimes

L'actuaire Michel St-Germain, associé chez Meroer, à Montréal, accompagne depuis des années des entreprises privées qui veulent mettre fin à leur régime. Le processus (réflexion, évaluation des options, décision et mise en place) prend généralement de deux à trois ans.

Il indique que 60 à 70% de ses clients se tournent vers un régime CD, les autres préférant le REER collectif. Le fait que les régimes CD soient enregistrés et balisés rassure les entreprises. De plus, les REER collectifs coûtent plus cher, parce que les cotisations, traitées

comme du salaire, sont assujetties aux charges sociales. « Et s'il y a un surplus dans un régime PD, il peut être transféré dans le régime CD. Aujourd'hui, avec les déficits, ça fait rire de dire ça. Mais il y a 10 ans, c'était un argument. »

Son confrère Pierre Bergeron, actuaire et associé chez PBI Conseillers en actuariat, vit une autre réalité. « Les gens viennent me voir pour savoir comment sauver leur régime et en assurer la pérennité. » Il faut dire que ses clients sont principalement des comités de retraite et des syndicats. Pour lui, la terminaison d'un régime PD n'est pas une option.

16

Sur les 16 régimes de retraite que surveille Pierre Bergeron, actuaire chez PBI Conseillers en actuariat, 13 sont solvables.

L'expert travaille présentement sur 15 ou 20 dossiers pour trouver des solutions, « même si les déficits actuariels ne peuvent pas être effacés par miracle ». La pire des idées: baisser la rente. « C'est la solution facile, mais c'est inéquitable, car les jeunes se retrouvent à accumuler moins d'argent pour financer la dette des plus vieux. »

En faisant un bon « nettoyage » des régimes, il est possible « d'éliminer 99% des risques de déficit », assure Pierre Bergeron. Et maintenir un régime à flot n'est pas une mission impossible. À preuve, des 16 régimes sur lesquels il veille, 13 sont solvables.

Voici ses suggestions:

Mettre en place des mécanismes de gestion flexible qui n'accorderont l'indexation de la rente que si la situation financière du régime le permet;

Augmenter les pénalités des travailleurs qui prennent une retraite anticipée;

Augmenter de 2 à 5% les cotisations des deux parties;

Créer un fonds de stabilisation (pour les mauvaises années) et d'indexation financé par les deux parties ou seulement l'une des parties avec de l'argent frais;

Tenir compte de la démographie du régime (âge moyen des travailleurs, des retraités, etc.) lors des choix de placement;

S'assurer d'avoir le meilleur appariement possible entre les revenus de placement et le versement des rentes, c'est-à-dire tenir compte des dates de versement de dividende, de l'échéance des obligations et des coupons. « Si je dois vendre des actions pour payer les rentes et que la Bourse vient de descendre, je perds de l'argent que je ne devrais pas avoir à perdre », dit Pierre Bergeron. M.-E.F.

Bonifier les régimes publics

Plusieurs militent en faveur de l'amélioration des régimes publics. Les ministres des Finances des provinces en discuteront de nouveau en juin. Pour le moment, sept appuient l'idée, et la FTQ compte sur le représentant québécois, Nicolas Marceau, pour se joindre au groupe.

La Régie des rentes du Québec demeure neutre dans ce débat. « C'est une décision de société, car tous les contribuables paient », rappelle son président, Demys Jean.

Une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques

parue en mars conclut aussi qu'il faudrait bonifier la RRQ. Cela permettrait d'améliorer l'équité intergénérationnelle. Cette stratégie permettrait d'éviter la création d'un « système de retraite à deux vitesses avec, d'un côté, des RCD pour le privé et les jeunes et, de l'autre, des RPD pour le public et les moins jeunes », écrit l'auteur Ève-Lyne Couturier.

L'Institut de recherche privilégie aussi une amélioration des RPD pour les rendre moins coûteux et plus efficaces. Comment?

1 En utilisant les revenus de carrière pour le calcul des prestations au lieu des revenus des dernières années;

2 En limitant les heures supplémentaires dans les dernières années de service;

3 En réduisant les prestations ou l'indexation;

4 En modifiant la répartition des cotisations et du remboursement des déficits entre employeur et employés;

5 En limitant les cotisations d'employeur pour les faire équivaloir à la moitié du seuil limite d'impôt différé admis dans les REER et les RCD. M.-E.F.



LEUR OFFRIR CE QU'ILS MÉRITENT VRAIMENT, CE N'EST PAS DU LUXE.





UNE OFFRE REMARQUABLE POUR VOUS :

À 185\$: Chambre, petit déjeuner, salle de réunion et pause-café matinale. Valable uniquement en avril, mai ou juin selon disponibilité.

Privilege exclusif au Bonne Entente de réserver dès maintenant vos départs au prestigieux Club de golf La Tempête.

REMARQUABLE. TOUT COMME VOUS.

Réservez auprès de Stéphanie ou Claudine :
1 888 653 5221 | LeBonneEntente.com

LE BONNE ENTENTE
HÔTEL CONTEMPORAIN | QUÉBEC